



Demande de divorce avant obtention carte de résident 10 ans.

Par **PATDETOU**, le **14/06/2008** à **04:28**

Bonjour.J'entretiens depuis quelques mois une relation amoureuse avec une étrangère,mariée depuis quatre ans avec un Français.Nous voulons vivre ensemble et nous marier le plus tôt possible.Nous avons tous les deux 50 ans et sommes fous amoureux l'un de l'autre.Elle a, le 25 mai 2008 déposé sa demande de titre de séjour de 10 ans.La semaine dernière elle et son mari ont été convoqué par les Renseignements Généraux pour enquête.Le mauvais comportement de son mari envers elle depuis plusieurs année et ses chantages au sujet de sa régularisation(bien avant notre rencontre)lui rende la vie insupportable et elle envisage de quitter son domicile conjugal(avec signature de main courante) et de demander le rndivorce.Avec remariage avec moi dés jugement de divorce. Ma question, est ? Qu'elle sera sa situation entre son abandon de domicile et son remariage avec moi.Risque t'elle une expulsion de territoire.Elle possède actuellement un récépissé valable jusqu'au 25 septembre 2008.pour . Nous sommes tous les deux par cette situation dans un profond désespoir. Merci pour votre réponse